



Environnement

Retour de l'orchidée sauvage
sur le territoire communal
(espèce protégée)

Bonne rentrée à Dainville !



*Chers Dainvillois,
Dainvillois,*

Ce 30^{ème} Reflets, comme les précédents, met en relief quelques points forts de l'actualité dainvilloise des 6 derniers mois. Mais il marque également les trois premières années de ce mandat municipal, dans une période qui interroge particulièrement les collectivités locales dans leur financement d'abord et, au-delà, dans le fondement même de leur mission.

La première préoccupation est bien sûr de **préserver la santé financière de la commune**, tout en permettant de maintenir un niveau d'imposition raisonnable et en poursuivant autant que possible les projets indispensables au développement et à la modernisation de Dainville.

La maîtrise des frais de fonctionnement, préoccupation de chaque instant, par un travail et une attention au quotidien, a porté ses fruits. Les chiffres clés de la commune qui vous sont présentés dans le dossier spécial de ce magazine (pages 8 et 9) en témoignent. Contrairement aux idées reçues, Dainville n'est pas une commune riche en comparaison de celles de même strate de population. Mais la gestion rigoureuse et prudente souhaitée par l'équipe municipale a conduit à ce que la baisse des recettes par habitant (dotations versées aux communes

notamment) soit amortie par une baisse plus importante encore des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que certaines marges de manœuvre ont pu être préservées et qu'avec les partenaires financiers que nous avons réussi à mobiliser, nous avons poursuivi le programme engagé. Les actions ont été nombreuses : sécurité, vie scolaire, économie d'énergie, accessibilité handicap, espaces verts, voirie.... Et il nous faut poursuivre.

Toutefois, les annonces récentes sollicitant un effort encore accru des collectivités aux équilibres budgétaires nationaux nous amènent à beaucoup de retenue. Au-delà d'un seuil critique, ce serait bien notre capacité à maintenir les services et la qualité de vie qui pourrait être remise en cause. Il nous faudrait dès lors nous adapter.

Etre à votre écoute dans les permanences, les « balades urbaines » dans les quartiers, participer à la vie active et aux manifestations municipales aux cotés de bénévoles, c'est ainsi que nous essayons de travailler au plus près des besoins des Dainvillois, à votre service.

Alors en cette fin de période de vacances d'été et au moment où chacun retrouve son quotidien enrichi de belles expériences et avec un regard renouvelé, je vous souhaite à tous une belle rentrée.

Françoise Rossignol

sommaire



P. 3 > Vie Communale

Rentrée

P. 4 > Aménagements Travaux

Rue d'En Bas, Centre Vert, Voiries et trottoirs, Groupe scolaire Brisse-Montesquieu

P. 6 > Histoire locale

La propriété du Centre d'Education pour Jeunes Sourds à Dainville

P. 8 > Finances

Les chiffres clés de la commune, le budget primitif 2017 en chiffres



P. 10 > Jeunesse-Sport-Loisirs

Vers l'âge adulte, Les ados en vadrouille, Le Ram en balade

P. 12 > Dossier

Environnement & cadre de vie

A Dainville, en quelques années, une révolution des pratiques en douceur

P. 15 > Affaires scolaires et périscolaires

Les rythmes scolaires, Où en sommes-nous ? Les classes de neige, Fête des écoles

P. 18 > Culture

La nuit de la lecture, Les "rendez-vous du savoir-faire", Le rétro-gaming

P. 19 > Evénements - Convivialité

Foulées Dainvilloises, L'accueil des nouveaux habitants, Dynamique de la natalité, Le traditionnel repas des aînés, Escapade en Flandres

P. 20 > Mise à l'honneur

P. 22 > Infos - Transports

P. 23 > Tarifs des services

Reflets > Bulletin Municipal de la commune de Dainville

- édition 2700 exemplaires
- photos : mairie de Dainville - comm.on
- rédaction : mairie de Dainville
- conception et impression : comm.on - Arras > 03 21 58 39 77



Mairie

Jusqu'au 25 août.

- > Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
- > Pas de permanence le samedi matin
- > Permanences des élus assurées uniquement sur rendez-vous.

A partir du 26 août...

- > Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- > Reprise des permanences des élus

Vigilance

Rappel

En cas de canicule, les agences de sécurité sanitaire diffusent de nombreuses informations et conseils à l'attention du public. Néanmoins, si vous êtes âgé, seul, isolé ou handicapé et que vous souhaitez avoir un contact pour être rassuré, vous pouvez vous faire recenser en Mairie sur un registre spécifique.

Contact :
Mme Corinne LEGRAND
Mairie : 03 21 21 30 04

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66
(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr



Médiathèque

Les rendez-vous ...

La médiathèque est ouverte :

Pour cet été :

- > le lundi de 14h à 18h
- > le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- > le jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- > le samedi de 14h à 17h30

Dès le 1^{er} septembre :

- > le lundi de 14h à 19h
- > le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h
- > le jeudi et le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- > le samedi de 14h à 17h30

Bouquins et crème solaire

Retrouvez-nous tous les mardis du mois d'août, sauf en cas de mauvais temps, de 15 h à 16 h 30 pour une petite pause lecture en plein air au centre vert.

Heure du conte pour les enfants à 15 h.

Concours carnet de voyage

Vous êtes partis en vacances... ou pas ?!

Et si vous nous racontiez ce bel été sous la forme d'un joli carnet orné de dessins, textes, photos ou autres collages... A la fin de l'été, une exposition de vos créations sera organisée à la médiathèque pour valoriser l'artiste qui sommeille en vous. Nous vous avons préparé des minis carnets de voyage que vous pourrez même nous envoyer de votre lieu de vacances.

Ce concours est ouvert à tous, alors n'hésitez pas à participer à cet exercice plein de poésie ! Contact : médiathèque.



RAM DAM

Reprise des permanences le 16 août (Dainville) et animations le 4 septembre.

Contacts

> Mme Annabelle DEL FABRO
Ram Dam : 06 31 53 93 32

> Mme Isabelle PIEDOUX
Mairie : 03 21 21 30 00

Rue d'En Bas

2^{ème} phase

Une première séquence avait été réalisée en 2015. Les travaux de la 2^{ème} phase d'aménagement et de requalification de la rue d'En Bas (entre la rue des Ecoles et la rue du Maréchal) ont démarré.

Après le remplacement du réseau d'eau potable et la réparation complète de l'assainissement par l'entreprise Véolia, le chantier s'est accéléré. Une déviation a été mise en place empruntant la rue de la Gare, l'Avenue st Exupéry et la rue de Verdun. Depuis le mois de mai d'autres entreprises poursuivent les travaux :

> enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens (EDF, téléphone, éclairage public) ;

> mise en place de nouveaux candélabres d'éclairage public avec intégration de système d'économie d'énergie ;

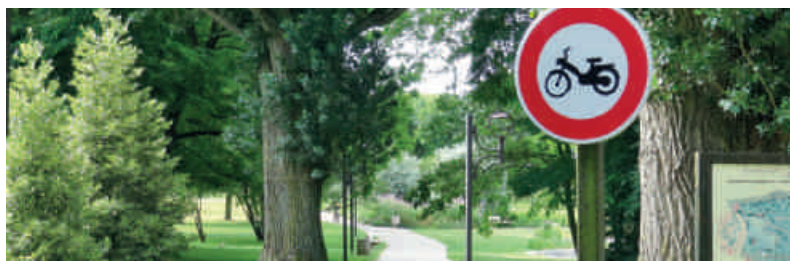
> réfection de la chaussée et des trottoirs.

C'est la transformation de l'un des axes majeurs de la commune qui s'opère donc progressivement. Embellissement, commodité et sécurité accrue seront au rendez-vous.



Centre Vert

Un renforcement de la signalétique indispensable...



De manière à assurer la sécurité et la tranquillité des usagers, les espaces verts communaux sont interdits aux cyclomoteurs et autres engins motorisés (arrêté du Maire n°2014/095 du 2 juillet 2014) ! Un renforcement de la signalétique vient d'être réalisé. D'autres dispositions suivront.

Les balades urbaines

Initiées depuis cet automne, les balades urbaines permettent à chacun d'entre vous d'échanger, sur place, autour de nouvelles idées ou suggestions qui concernent votre environnement proche. C'est aussi l'occasion d'évoquer, parfois, les petits dysfonctionnements que vous pouvez constater dans votre quartier.

Cinq secteurs ont été parcourus à ce jour. Les trois derniers seront programmés très prochainement. Les échanges sont riches et variés et permettent éventuellement de compléter le plan d'intervention des services municipaux sur le territoire communal.



Voiries et trottoirs

Poursuite du plan de rénovation...

Après les rues Roberval, Montaigne, Ampère, la résidence Clair-Bois, ce sont les trottoirs d'une partie de la rue des Mouettes, de la rue des Albatros et de la rue des Cormorans qui sont remis à neuf.

Avec la Communauté Urbaine d'Arras, qui assume désormais cette compétence, nous nous efforcerons de poursuivre ce programme dans les prochaines années.

Un problème de voirie ?

 N°Vert : 0 800 062 000



Groupe scolaire Brisse-Montesquieu

Le chantier en images



Légende

- 1 > Du côté de la rue des Bergeronnettes
- 2 > La future salle de restauration
- 3 > Du côté de la rue Jean Goujon
- 4 > Accessibilité - Un ascenseur à Montesquieu
- 5 > L'esquisse du projet

Vigilance



Lors des balades urbaines, vous évoquez régulièrement la vitesse excessive des véhicules. Ce problème est récurrent en milieu urbain. Il relève avant tout de la responsabilité de chacun, mais des actions concrètes sont également mises en œuvre en complément.

Lors d'opérations d'aménagement de voirie, comme c'est le cas actuellement pour la rue d'En Bas par exemple, nous réduisons la largeur de la chaussée, ce qui oblige les conducteurs à plus de vigilance.

Dernièrement, sur l'axe très passant de l'avenue Lavoisier, un radar pédagogique fixe avec message de sécurité a été installé. Il permet non seulement d'alerter l'automobiliste d'une vitesse excessive mais permettra aussi de bénéficier de statistiques sur la fréquence et les vitesses des véhicules passant chaque jour. En cas d'abus, ces données seront transmises aux autorités compétentes afin de procéder à des contrôles inopinés.

La propriété du Centre d'Éducation pour Jeunes Sourds à Dainville



Place de l'Église

Cet ensemble, de près de deux hectares, appartenait à la Compagnie des Filles de la Charité qui l'a acquis au profit de l'Institution des Sourds-Muets et Aveugles d'Arras, aujourd'hui CEJS (Centre d'Éducation pour Jeunes Sourds).



À l'usage de l'Institution des Sourds, Muets et Aveugles d'Arras

Fondée en 1817 par Mlle Duler, avec l'aide du chanoine Lallart de Le Bucquière, l'œuvre des Sourds et Muets d'Arras fut poursuivie par M. de Songnies. D'initiative privée, elle fonctionnait avec l'aide du Conseil général du Pas-de-Calais qui attribuait des bourses aux élèves. En 1855 M. de Songnies fit appel aux Filles de la Charité. À la demande du Conseil général, elles accueillirent aussi des jeunes aveugles à partir de 1858. Les effectifs passèrent de 80 élèves en 1860 à 150 en 1870 et 200 (dont 70 aveugles) en 1886. Ces enfants étaient pensionnaires. Ils rentraient chez eux pour les vacances. Mais il y avait aussi des orphelins à garder toute l'année. Le besoin d'une maison de campagne s'imposa. C'est à Dainville que fut trouvée la solution. Constituée par donations et achats entre 1867 et 1939, la propriété de Dainville comprenait cinq éléments :

A La maison donnant sur la place de l'Église et ses dépendances. Attenante au presbytère, elle avait été achetée par Amable Derguesse, curé de Dainville de 1830 à 1846, pour y installer sa collection considérable de poteries et autres antiquités. Il la donna le 15 novembre 1867 à l'institution des Sourds-Muets et Aveugles d'Arras pour en faire leur maison de campagne. Les paroissiens de Dainville lui reprochèrent de l'avoir donnée à des « étrangers ». Agrandie après 1918, avec l'ajout d'un bâtiment

à étage, elle comportait cuisine, grande salle et dortoirs.

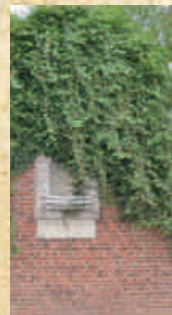
B Un verger clos donnant sur la rue des Écoles, en face de la place de la Mairie.

C Une maison avec jardin située au bout de l'impasse Braille, à l'est, tenant à la maison de la place de l'Église, acquise par adjudication en 1872.

D Une maison avec jardin située au bout de l'impasse Braille, à l'ouest, donnée par Mlle Rohart le 29 novembre 1884. C'est là qu'était installé, au rez-de-

Un îlot au cœur de la commune

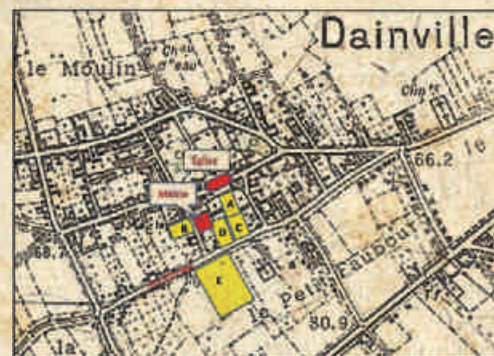
Il y a encore au centre de l'ancien village de Dainville, bordant la rue d'En Bas, de part et d'autre de l'impasse Braille, un vaste espace entouré d'un vieux mur de briques surmonté de deux niches chapelles. Il comprend deux vergers et deux maisons et se prolonge vers la place de l'Église jusqu'à la maison où fonctionna de 1990 à 2012 le restaurant d'application « Pierre Lesdain ».



Rue d'En Bas



Impasse Braille



chaussée, le concierge-jardinier. Les chambres de l'étage pouvaient accueillir des hôtes occasionnels.

Les deux grands jardins clos des maisons C et D, qui descendaient jusqu'à la rue d'En-Bas de part et d'autre de l'impasse Braille étaient cultivés en verger et potager : pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, petits fruits, légumes.

E Un champ situé au sud de la rue d'En-Bas dont les trois parcelles cadastrales ont été acquises en 1930, 1934 et 1939.

Une brochure publiée en 1936, décrit l'usage de cet ensemble. L'Institution possède à Dainville une maison de repos. Située en pleine campagne, elle favorise à la fois l'apprentissage agricole et le développement physique des élèves auxquels elle sert parfois de but de promenade et où ils peuvent faire des séjours temporaires de convalescence. Pendant les grandes vacances, on y installe à demeure les enfants sans foyer autour desquels les soins maternels des Sœurs s'efforcent de créer une atmosphère toute familiale.

L'institution a utilisé ses terrains comme champ d'application pour les apprentis de la section jardinage. Dans les années 1960-1990, le responsable en fut Alfred Cayet. Il dirigeait la culture des jardins du Crinchon, en ville d'Arras et supervisait Gérard Noël, logé dans l'une des maisons de la propriété à Dainville qui en était à la fois concierge, homme à tout faire, et jardinier à l'année, fournissant ses fruits et légumes au pensionnat d'Arras.

Le verger, terrain de jeu, aujourd'hui disparu.

Le verger de la rue des Écoles a servi de terrain de jeu aux pensionnaires. Pendant un temps, il accueillait aussi une chèvre que les Carmélites d'Arras y avaient mise en pension... Luc Averlan, dont la maison était mitoyenne, se souvient de ses maraudes de galopin : *"Ce terrain, entouré de hauts murs de briques était planté de deux beaux noyers dont les fruits attiraient notre convoitise. En prenant appui sur le côté de notre buanderie, un peu à l'abri des regards de nos parents, nous pouvions nous hisser sur le haut du mur et nous déplacer à califourchon comme des « singes » jusqu'à une grosse branche qui dépassait chez nous. De là, il était facile de rejoindre le tronc principal, de descendre une ou deux branches et de nous laisser tomber au sol. Nous fabriquions d'abord notre moyen de repli, une échelle bricolée avec ce qui se trouvait sur le terrain... Nous pouvions alors profiter de cet endroit interdit. Au moment des noix nous remplissions le plus possible nos poches ; je me souviens même d'en avoir jeté par-dessus le mur pour les récupérer à notre retour. Mon impression d'enfant en culottes courtes reste celle d'un domaine mystérieux, fait d'herbes folles, de taillis et d'orties dont nos fesses ont gardé le souvenir cuisant".*

Vendu en 1976, cet espace est aujourd'hui bâti.

Une propriété aux multiples usages

Dans la dernière moitié du XXe siècle, la maison de Dainville servit tout à la fois de maison de repos pour les Sœurs fatiguées de la communauté d'Arras, de maison d'accueil pour des journées de détente communautaire, pour les retraites de profession de foi des enfants du CEJS, pour des recollections d'adolescents sourds, pour des séjours de vacances d'anciennes élèves sans famille et surtout, depuis les origines et jusqu'en 1972, pour les séjours de vacances des élèves que les parents ne pouvaient reprendre.

Il y eut même une tentative de centre aéré avec des enfants de Dainville.

Le dernier domicile de l'écrivain belge Pierre Lesdain, et de sa fille, Sœur Marie-Hélène Lambillotte (photos à droite).

La responsable pédagogique de l'Institution des Jeunes Sourds d'Arras à partir des années 1960, Sœur Marie-Hélène était la fille de l'écrivain belge, Pierre Lambillotte, plus connu sous son nom de plume de Pierre Lesdain, et d'Hélène Crèvecoeur, résidant tous deux à Bruxelles. Lorsque Mme Lambillotte tomba gravement malade, la Supérieure de la communauté arrageoise des Filles de la Charité, proposa au couple de s'installer dans la propriété de Dainville, pour permettre à leur fille de les visiter plus facilement. C'est ainsi qu'en novembre 1968, ils s'installèrent à l'étage de la maison du concierge. Pierre Lesdain, ingénieur commercial devenu critique littéraire, poète et romancier, tomba immédiatement amoureux de Dainville et de la campagne artésienne. Mais son séjour dainvillois fut de courte durée. La maladie l'emporta brutalement le 11 juin 1970. Sœur Marie-Hélène obtint de rejoindre sa mère à Dainville chaque soir. Elle conserva cette habitude après son décès en 1982. Son engagement dans la paroisse et son intérêt pour la vie communale la rendirent familière à tous les Dainvillois. Après le décès de ses parents, elle fit don à la commune des inestimables archives de son père, de ses tableaux, de ses livres rares et notamment de sa correspondance active et passive avec Henri Miller, André Gide, Marcel Jouhandeau, Elsa Triolet, Kurt Malaparte, Paul Vialar, Marguerite Duras, et bien d'autres.



Le restaurant d'application Pierre Lesdain.

Le CEJS a suivi les évolutions de la société et du système éducatif. À la fin du XXe siècle il comprend un collège et prépare des élèves à plusieurs CAP et BEP, dont celui de cuisinier. Ses responsables pédagogiques obtiennent la création d'un restaurant d'application. Il est réalisé à Dainville, dans la maison de la place de l'Église. Ouvert à la rentrée de septembre 1989 et inauguré en mai 1990, il prend le nom de Pierre Lesdain. Ce fut une réussite immédiate. Le restaurant, ouvert au public le vendredi soir, accueillait aussi des séminaires d'entreprises. Il était encore loué pour des événements familiaux, mariages, baptêmes, communions. Mais, pour diverses raisons, structurelles et conjoncturelles, il fut décidé de le fermer en 2012. L'espace fut réaménagé. Il sert aujourd'hui d'internat pour les garçons pensionnaires de l'Institution arrageoise.

Un béguinage à la place des vergers de l'impasse Braille.

Les autres dépendances de la propriété ont elles aussi perdu leur usage. Les jardins et les deux maisons de l'impasse Braille ont été vendus en 2015. Un béguinage y sera bientôt construit.

Les chiffres clés de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

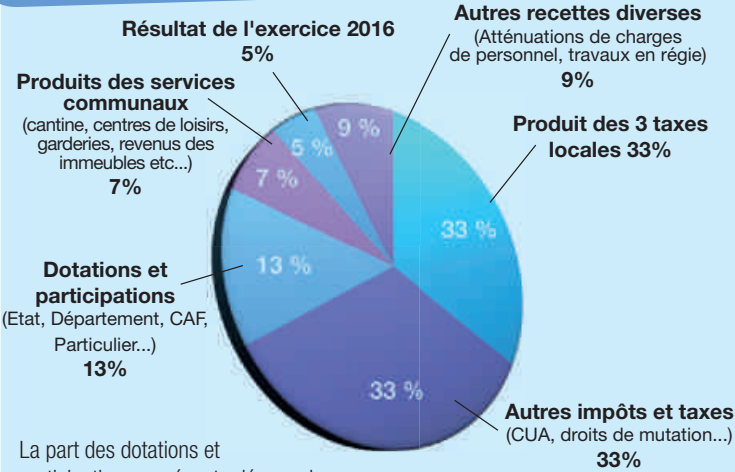
Le dossier présenté repose sur les comptes administratifs des années 2012 à 2016. Les données sont réelles, c'est-à-dire qu'elles s'appuient sur des exercices budgétaires réalisés, clos et attestés par le comptable public.

La baisse des recettes de fonctionnement (dotations versées aux communes essentiellement) se poursuit en 2016.

Les recettes de fonctionnement

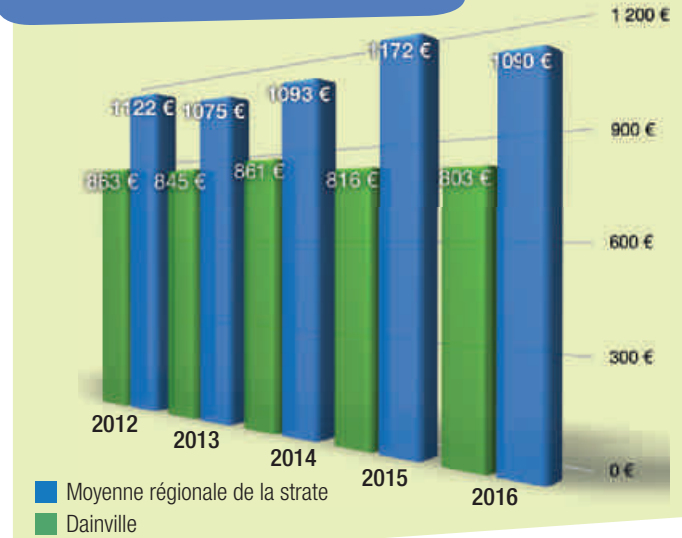
en euros par habitant

Recettes de fonctionnement TOTAL GENERAL :



La part des dotations et participations représente désormais moins de 15% des recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement

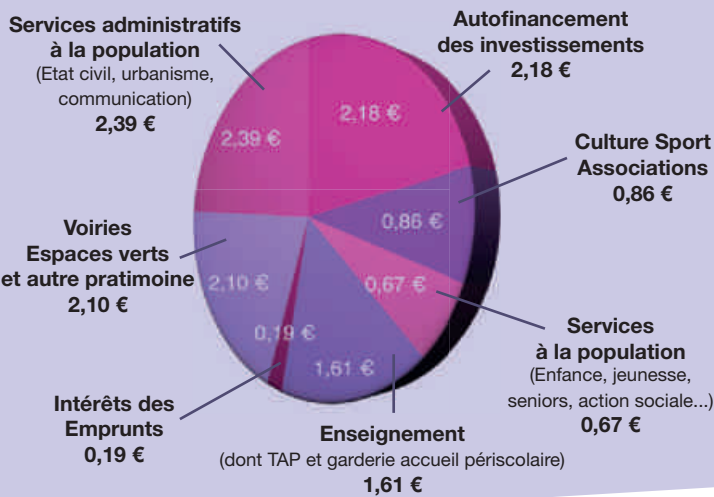


en euros par habitant

Les dépenses de fonctionnement

en euros par habitant

Quand vous payez 10 € d'impôts



Les taux applicables en 2017 s'établissent à :

- Taxe d'habitation : 12,39 %
- Taxe foncière sur le foncier bâti : 19,94 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 59,88 %

Fiscalité
Une augmentation des taux limitée à 0,5%

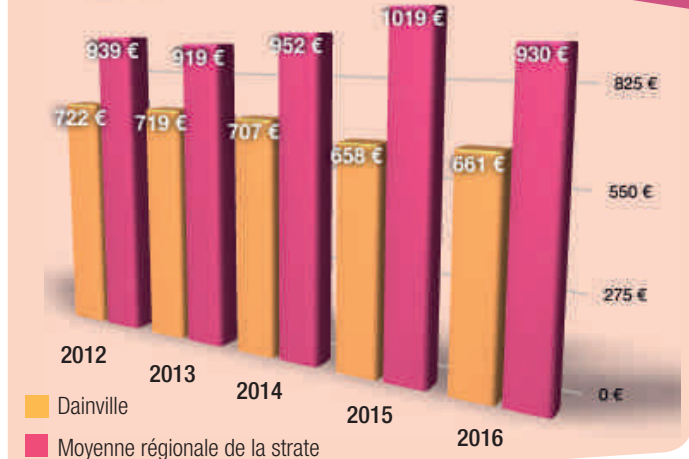
Ramenés à l'habitant, les impôts locaux sont inférieurs de plus de 22% en comparaison des communes de même strate.

Une gestion rigoureuse

Malgré l'augmentation subie des charges, une stabilisation des dépenses de fonctionnement est constatée en 2016.

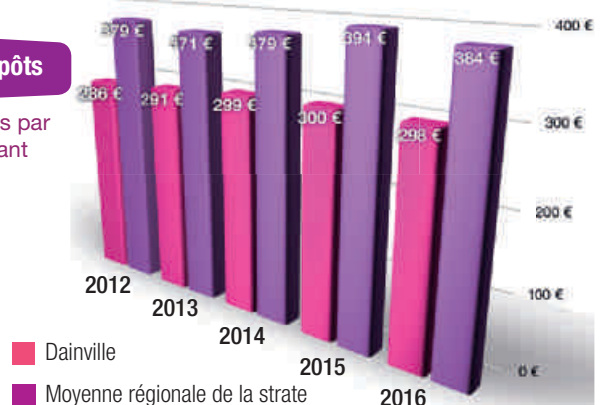
Les dépenses réelles de fonctionnement

en euros par habitant



Les impôts

en euros par habitant



LE BUDGET PRIMITIF 2017 EN CHIFFRES

Vote le 3 avril dernier par le Conseil Municipal, le budget primitif a fixé les dépenses de la collectivité, tant en fonctionnement, qu'en investissement...

LES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX (total de 749 238 euros)

En complément des opérations d'investissement déjà programmées et en cours de réalisation, de nouvelles opérations ont été budgétées pour un montant total de près de 750 000 euros.

Eclairage public

L'effort s'amplifie pour plus d'économies

Près de 100 000 euros seront consacrés en 2017 à la poursuite du programme de remplacement de lanternes "Led" dans diverses rues. Il s'agit de réduire de manière significative nos dépenses énergétiques. En chantier l'axe Lavoisier, les rues d'Arras, des Anciens Combattants, du London Scottish, d'Etrun, Calmette, du Feu, du Maréchal ainsi que les impasses du Petit Faubourg et Marie Curie et l'allée des Lilas.



Vie scolaire

Le remplacement de l'OBB au sein de l'école Daudet était attendu depuis de nombreuses années par les élèves et les équipes enseignantes. L'opération a donc été budgétée pour un montant de 323 000 euros TTC. Les travaux de restructuration sont aujourd'hui programmés pour la fin de l'année 2017 et devraient permettre une amélioration sensible des conditions de travail et d'apprentissage. Le bâtiment préfabriqué existant sera démoli. Le bâtiment principal de l'école sera agrandi.



Cadre de vie et sécurité

Dans le cadre d'une opération de mutualisation (faire ensemble pour réduire les coûts) portée par la ville d'Arras et les communes suburbaines, plus de 50 000 euros seront consacrés à la pose d'un système de vidéosurveillance plus performant sur le centre vert.

Ce dispositif contribuera à l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes sur ce secteur très fréquenté.



Maintenance bâtiments

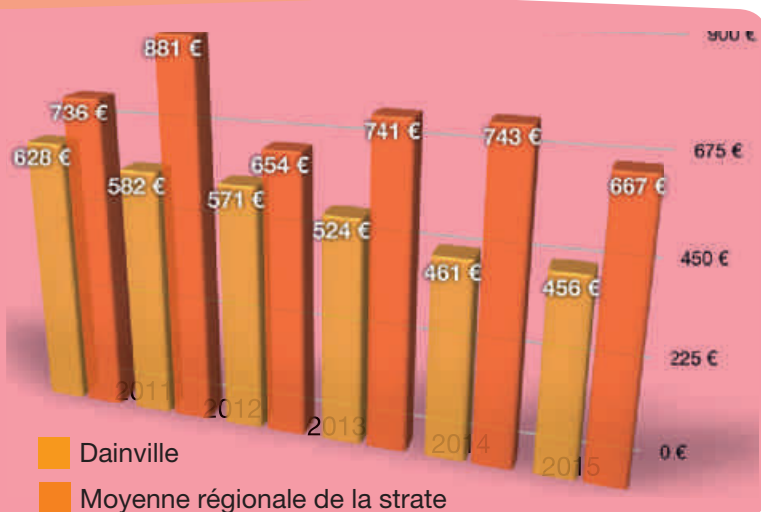
Près de 30 000 euros seront consacrés à quelques opérations importantes de renouvellement de notre patrimoine (remplacement des portes de la salle de Musique, modernisation des systèmes de fermeture de l'école Montesquieu, dispositif de protection contre la foudre situé sur l'église...).



Déjà peu endettée, la commune a toutefois encore réduit sa dette de plus de 25 % depuis 2011.

Ratios Dette

Encours total de la dette au 31/12/2016 en euros par habitant



Vers l'âge adulte



Accompagner nos jeunes : le Service Civique

Pour une durée de 6 mois, Quentin s'engage à réaliser une mission d'intérêt général dans le cadre d'un engagement en Service Civique. Il accompagne les enfants pendant les temps

périscolaires et porte un regard attentif aux plus fragiles.

Sous le regard de sa tutrice, professionnelle de l'enfance et de la jeunesse, il est partagé entre les accueils de loisirs, la cantine, les TAP, les classes de neige, il est à l'écoute de nos enfants. Quelle responsabilité !

Après cette première expérience, Quentin souhaite s'orienter vers un métier de l'animation.

Accompagner nos jeunes : les Centres de Loisirs

Les centres de loisirs sont de fabuleux espaces d'éducation des enfants et des adolescents. Participer à l'animation d'un accueil collectif de mineurs, c'est s'engager pour contribuer à l'éducation des enfants et des adolescents. C'est aussi développer des compétences d'expression, d'autonomie, d'attention aux autres, de travail en équipe et prendre ainsi sa place de citoyen.



Le saviez-vous ?

**Tu hésites ?
Deviens Ado'Accompagnateur !**

L'été tu peux devenir "Ado' accompagnateur d'enfants" si tu as 16 ans et 10 jours de libres sur tes vacances d'été ou les petites vacances. Ce sera un bon test pour voir si la fonction d'animation est susceptible de te plaire... !

Comment ? En respectant les étapes suivantes :

- 1 > Postule en ligne www.francas62.net/aae.ws ;
- 2 > Après ta candidature, tu seras contacté par courrier pour t'inviter à une **journée d'information / formation** ;
- 3 > Après validation de cette journée, **tu seras confié à un directeur du centre de loisirs** de la commune. Une convention sera établie entre tes parents, les Francas, le directeur du centre de loisirs et bien sûr, toi-même.

La transition des jeunes vers la vie adulte se présente comme une séquence de la vie riche en mouvements mais également emplie d'incertitudes, en raison notamment de la densité des changements et des décisions à prendre.

Le projet éducatif communal s'articule autour d'actions visant à favoriser leur indépendance de pensée, d'opinion et de goût ainsi que leur autonomie. Il les incite également à jouer un rôle social, à prendre des responsabilités, faire des choix et à vivre des activités favorisant la rencontre.

Accompagner nos jeunes : les formations BAFA

Depuis 2009, nos jeunes Dainvillois âgés de 17 ans ont la possibilité de se faire accompagner financièrement par la Mairie et le Conseil Départemental pour leur formation BAFA. Ils deviennent ainsi animateurs de centres de loisirs diplômés.

80 jeunes ont déjà profité de ce dispositif. Ils témoignent...

Anaïs > "J'ai été confrontée à mes responsabilités. J'ai encadré un groupe tout en étant bien conseillée."

Antoine > "Il faut avoir l'esprit d'équipe et d'initiatives. Cela m'a permis de prendre de la maturité. Quelle satisfaction de voir la reconnaissance des enfants quand je les rencontre !"

Chloé > "C'est mon premier contact avec le monde du travail. J'ai apprécié être un soutien, un repère pour l'enfant et de contribuer à lui apprendre certains aspects de la vie quotidienne."

Justine > "J'adore l'animation et j'ai découvert le métier que je veux faire. J'ai pris confiance en moi. J'ai apprécié le travail en équipe."

Aurora > "J'ai acquis des notions qui m'ont aidée dans mes études."

Gaëlle > "En tant que Maman j'ai un bon répertoire de chansons que je reprends régulièrement avec mon enfant. J'ai été initiée aux travaux manuels."

Lucie > "J'ai obtenu mon premier emploi grâce aussi au BAFA qui me donnait une excellente expérience auprès d'enfants."

Contact > Isabelle Piédoux : 03 21 21 30 00

Les ados en vadrouille

De jolies colonies...

En 2015, nos ados (14-17 ans) étaient partis au Pradet dans le Sud ; en 2016 dans les Hautes Alpes. Cette année, ils s'évadent en août à Narbonne Plage. Destination Mer et Soleil pour la découverte de nombreuses activités à sensations : kite, wakeboard, ski nautique, bouée tractée, char à voile, surf, paddle...

Grâce à notre partenariat avec la CAF les séjours proposés deviennent accessibles au plus grand nombre (de 70 euros à 320 euros selon les revenus des familles).



Le Ram en balade

Accompagnées de leurs protégés, les assistantes maternelles se sont rendues à la « Ferme Saint Jean » et à « Cité Nature ».

En quête de formation, les professionnelles ont amélioré leurs notions de secourisme en effectuant le renouvellement de la PSC1/Prévention et secours civiques de premier niveau. L'assiduité et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Comme d'habitude, pourrait-on dire !



Rappel



Aux côtés du Département du Pas-de-Calais

L'opération "Sac Ados"

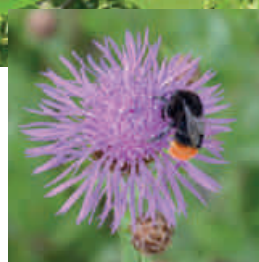
Un coup de pouce pour les vacances des 16-25 ans, initiée par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, relayée localement par la commune de Dainville, elle permet d'accompagner tout groupe de 2 à 6 jeunes désirant mettre en place un voyage découverte de 4 nuits au minimum à travers la France ou en Europe.

Le dispositif prévoit un accompagnement au montage du projet par des professionnels, une assurance spécifique et une aide financière de 150 € par participant (ou 200 € pour des séjours thématiques avec une plus-value culturelle, sportive, solidaire, etc...).

Cartes postales de Narbonne



A Dainville, en quelques années, une révolution des pratiques, en douceur



Dainville, est une commune soucieuse de son environnement et de ses habitants... Les espaces verts constituent un élément essentiel de son cadre de vie. La place du végétal avec ses fonctions esthétique, culturelle, biologique, sociale, est indéniable.

Très tôt, la gestion différenciée de ces espaces s'est imposée. Elle fait appel à des modes de gestion issus en partie de ceux traditionnellement appliqués pour les milieux naturels. Ils sont particulièrement adaptés aux espaces de nature. L'application des techniques de gestion différenciée aux sites dédiés aux loisirs peut également garantir une plus-value en termes de qualité environnementale et se traduire dans certains cas par une réduction des coûts d'entretien.

La commune de Dainville a changé ses habitudes et s'est tournée vers une gestion différenciée de ses espaces verts. Elle n'est pas négligée mais différenciée !

Interdiction des pesticides dans les espaces verts et les jardins

La Loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'utilisation de produits phytosanitaires par les institutions publiques, dans les espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public, à partir de 2020, et par les particuliers, à partir de 2022. Le projet de loi sur la transition énergétique, voté par l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2014, a avancé la date du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2017.

Nous ne faisons pas exception à cette mesure.

A Dainville, le zéro-phyto, nous y sommes !

Qu'est-ce que le zéro-phyto ?

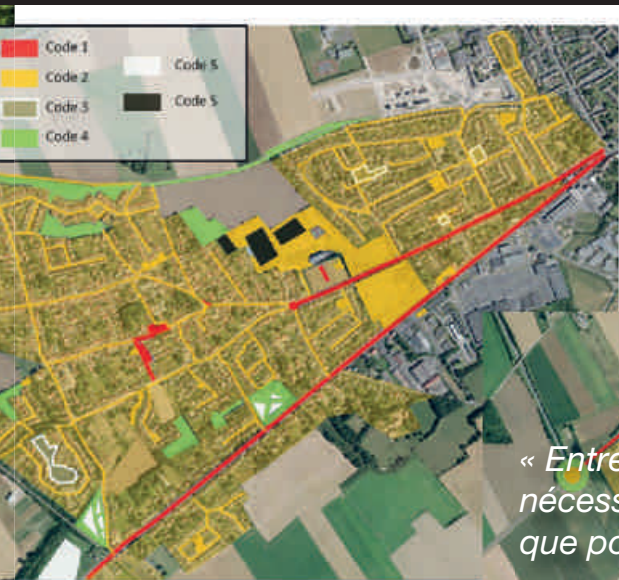
Ce nouveau mode de gestion restreint de façon très importante le recours aux pesticides. Cette gestion a des effets déjà mesurables sur l'enrichissement de la flore et de la faune. Aujourd'hui, il s'agit de composer avec la nature plutôt que de la combattre.

La gestion différenciée... La suppression des produits phytosanitaires

Avec près de 42 hectares d'espaces verts publics, Dainville est une commune verte : parcs naturels, aires de jeux, terrains de sport, cimetières, sentiers... Avec les nouvelles lois, l'utilisation des produits phytosanitaires devient interdite pour entretenir ces espaces. Des méthodes alternatives sont donc mises en place.

La gestion différenciée a fait son apparition. Le principe est désormais d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte de son utilisation, sa situation, sa fréquentation...

Cette nouvelle approche a de nombreux intérêts pour la collectivité. Elle permet de favoriser la biodiversité, de diversifier les types d'espaces verts et de réduire l'utilisation de produits chimiques.



| Typologie | |
|-----------|--|
| Code 1 | Espaces et zones très soignées |
| Code 2 | Espaces verts et zones soignées |
| Code 3 | Espaces verts traditionnels |
| Code 4 | Espaces verts rustiques ou semi-naturels |
| Code 5 | Espaces naturels |
| Code 6 | Terrains de sport |



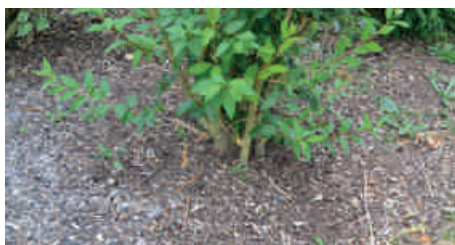
« Entretien autant que nécessaire mais aussi peu que possible »

Une tonte différenciée



Le fait de varier les hauteurs et la fréquence des tontes permet d'avoir une faune diversifiée. Ces zones donnent un caractère récréatif et demandent un entretien plus limité.

Des paillages

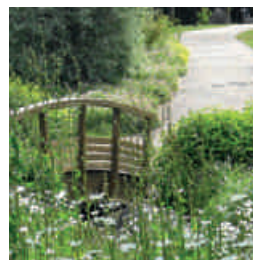


Le paillage consiste à éviter la pousse de plantes indésirables et de maintenir l'humidité au sol. Il peut aussi être un abri pour la faune.

Dorénavant, dans notre commune, il peut y avoir...

Des prairies fleuries et des prairies de fauche

Ces aménagements sont favorables à la biodiversité et entraînent une diminution d'utilisation de pesticides. Elles permettent d'avoir un fleurissement diversifié et haut en couleur, plus agréable visuellement, ainsi qu'un entretien réduit à 1 à 2 fauches par an.



Des plantes vivaces



La plantation d'espèces vivaces plutôt que d'espèces annuelles permet de réduire les besoins en eau et en pesticides. Elles sont plus résistantes à la sécheresse et fleurissent plusieurs années de suite. Elles attirent une diversité d'insectes utiles à l'environnement.

La gestion différenciée au profit de tous !

Un avantage écologique évident

Préservation de la biodiversité, respect de l'environnement, limitation de la pollution et des risques pour la santé, faire revenir la nature en ville... **Les objectifs sont nombreux et essentiels**

La conception horticole et l'entretien intensif, qui se basent notamment sur l'introduction de plantes exotiques et la présence généralisée de structures végétales trop entretenues, ont des conséquences négatives pour l'environnement. Elles se traduisent notamment par :

> **une banalisation des espaces de nature** et donc une diminution d'une grande partie des plantes et animaux indigènes qui leur sont liés (papillons, insectes,...), une destruction des équilibres écologiques,

> **une prolifération de ravageurs de cultures** (pucerons), de maladies et de plantes très résistantes qui deviennent envahissantes (plantes rudérales telles les orties ou les chardons),

> **une contamination des eaux souterraines** par l'emploi intensif de produits phytosanitaires (engrais, pesticides, fongicides,...),

> un appauvrissement biologique et un tassement des sols liés à l'enlèvement et l'exportation des feuilles et déchets végétaux, empêchant ainsi la production d'humus sur site...

Une conception et un entretien plus naturels des espaces verts permettent de recréer des "îlots" favorables à la faune et à la flore sauvages.

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

La Gestion Différenciée va notamment permettre la réalisation de prairies fleuries à caractère naturel servant de refuge à de nombreuses espèces, de favoriser les plantes locales (arbres, arbustes, herbacées) qui abritent les "auxiliaires" de culture tels que les coccinelles, guêpes qui permettent de lutter contre les ravageurs de culture, d'améliorer la qualité de l'eau et des sols par une réduction des produits chimiques et de créer des réseaux verts constitués d'un maillage de haies, de prairies.



Pourquoi ne pas le faire chez vous aussi ?

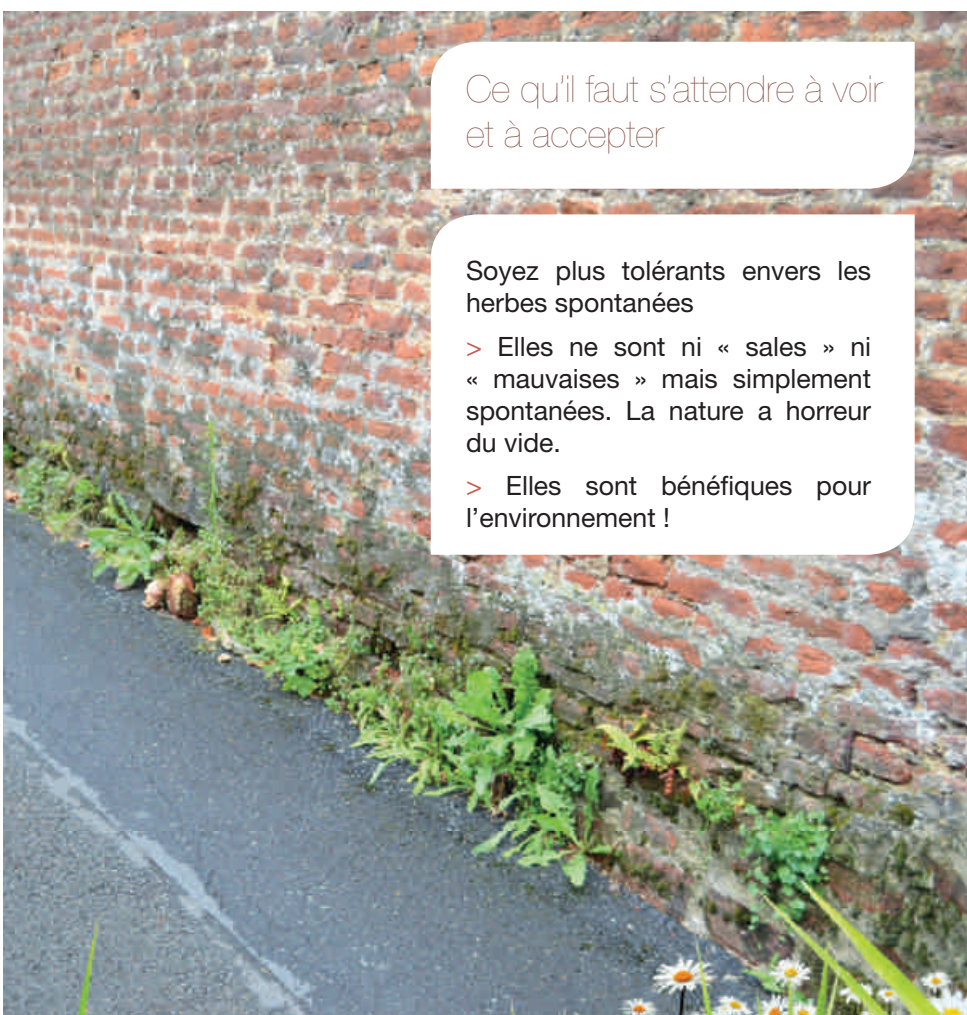
Et nos « pieds de murs » alors ?

De nombreux dainvillois ont pris l'habitude d'entretenir devant leur propriété, pour le confort de tous. Ces gestes citoyens sont d'autant plus appréciés depuis l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics. Dans les voies ouvertes à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des constructions riveraines, chacun au droit de sa « façade », peut s'attacher à désherber son pied de mur. Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou brûlage. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

Dans le but d'embellir la commune, les riverains peuvent également fleurir ou végétaliser leurs pieds de murs sans toutefois gêner le passage sur trottoir des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.



Préservez la bio-diversité !



Ce qu'il faut s'attendre à voir et à accepter

Soyez plus tolérants envers les herbes spontanées

- > Elles ne sont ni « sales » ni « mauvaises » mais simplement spontanées. La nature a horreur du vide.
- > Elles sont bénéfiques pour l'environnement !



Les rythmes scolaires

Où en sommes-nous ? faisons le point

En 2013, un décret est publié instaurant le retour de la semaine de 9 demi-journées permettant une meilleure répartition des 24 heures de classe sur la semaine, un allègement du temps d'enseignement dans la journée et une programmation des séquences

d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. En concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, la commune de Dainville décide de s'organiser pour la mise en œuvre immédiate de cette réforme. Le

projet éducatif territorial (PEDT) qui en découle reçoit la validation du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Les temps d'activités périscolaires

Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont proposés aux enfants trois jours par semaine après le temps de l'école. Activités de loisirs, ils n'ont pas de caractère obligatoire.



L'épanouissement des enfants

La commune de Dainville décide de faire de ces nouveaux temps une occasion supplémentaire propice au développement et à l'épanouissement des enfants. Des moyens importants y sont consacrés. Des activités variées sont imaginées ; développer leur curiosité intellectuelle, les sensibiliser, leur faire découvrir, renforcer leur plaisir d'apprendre et d'être à l'école. Un beau défi !

Des activités variées

Les enfants ont accès à diverses activités organisées selon l'âge et les capacités offertes par les bâtiments scolaires et leur environnement proche. Attention, ce n'est pas l'école ! Autour du loisir, l'enfant a la possibilité de suivre tout au long de sa scolarité, différents parcours : sports, langues, arts et culture, découverte, sciences, environnement et citoyenneté. Il change d'activité chaque trimestre, se confronte à des expériences nouvelles.



Des évolutions

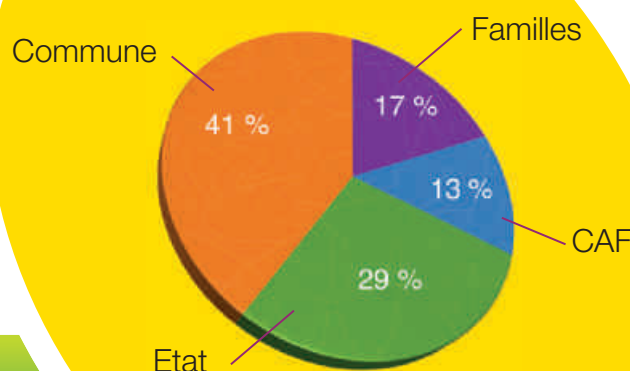
Cette année, par exemple, ils ont été accompagnés vers des activités numériques sur iPad ou ont été initiés au karaté. Ils ont participé à des ateliers sur la citoyenneté, sur les insectes avec « cité nature » ou sur l'hygiène corporelle et bucco-dentaire. Ils sont devenus menuisiers ou secouristes l'espace de quelques heures et ont même remonté le temps au centre archéologique du Pas-de-Calais...



Quelle participation ?

Depuis leur mise en place, chaque trimestre, en moyenne, ce sont près de 55% des enfants scolarisés qui y participent.

Qui prend en charge le coût des TAP ?



La commune, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales financent aujourd'hui plus de 80 % du fonctionnement des TAP. La participation des familles reste minime. C'est une volonté propre à Dainville, qui permet à chaque famille qui le souhaite de faire participer son enfant à ces temps.

Et demain, les rythmes scolaires vont-ils changer ?

De manière à ne pas mettre les familles en difficulté et à assurer une rentrée scolaire dans de bonnes conditions de sécurité, la rentrée 2017 ne verra pas de modifications dans l'emploi du temps des enfants. Malgré l'absence d'évaluation, il ressort de travaux menés un ressenti majoritairement positif du point de vue des apprentissages en élémentaire notamment. Ceci reste beaucoup plus nuancé en école maternelle...

Des rencontres avec les différents partenaires auront lieu durant la prochaine année scolaire. Prenons le temps de réfléchir, de débattre. Les rythmes scolaires représentent un enjeu majeur participant à la réussite de chaque enfant. Ils en valent la peine !

Le saviez-vous ?

Un décret du 27 juin permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Le directeur académique s'assure de la qualité éducative des activités périscolaires proposées lorsque les adaptations sont justifiées par les particularités du projet éducatif territorial. Il vérifie également que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage et qu'elle prend en compte la globalité du temps de l'enfant.

Des projets complémentaires...

Les Temps d'activités périscolaires à la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais

Nous évoquons, en janvier, le partenariat original mis en place cette année. D'avril à juin, 14 élèves de CE2 de l'école Montesquieu ont pu découvrir la Préhistoire dans le cadre des Temps d'activités périscolaires (TAP). Huit séances ont ainsi été programmées à la Maison de l'Archéologie puis à l'école, en présence d'Olivier SOLON, médiateur du patrimoine archéologique et d'intervenants de la médiathèque municipale.

Retour sur...

Mme BATSİK, médiathèque de Dainville :

"C'est un véritable voyage dans le temps qui a été proposé aux enfants des TAP de l'école Montesquieu à travers les aquarelles de Benoît Clarys exposées à la Maison de l'Archéologie. Chaque semaine, en compagnie d'Olivier, ils ont pu approcher le quotidien des hommes de la préhistoire par le biais d'ateliers passionnants !

Manipulations de crânes, découverte d'outils et de costumes anciens, chasse, fabrication du feu, fresque préhistorique, une brève énumération d'un panel d'expériences qui a rythmé ce trimestre riche en découverte. Les enfants ont ainsi de façon ludique pu s'imprégner de l'existence de nos plus lointains ancêtres.

La dernière étape de ce voyage dans le temps a permis aux enfants de restituer le projet, sous forme d'atelier aquarelle, pastel et fusain. Chacun a réalisé un petit carnet de croquis personnalisé à la manière de Benoît Clarys, dans lequel il a pu retranscrire ce qu'il a retenu de cette aventure."

Mme Delefosse, directrice de l'école Montesquieu de Dainville :

"Nous avons élargi ce partenariat avec la maison de l'archéologie dans nos classes de CE2, avec le prêt d'une malle pédagogique, des visites-ateliers avec la fabrication de fibules. Nous avons aussi complété ce projet par la visite de Samara financée par la commune. Nous avons, par ces différents moments, pu motiver et construire un savoir avec nos élèves, toucher la curiosité des familles. Forts de cette collaboration, nous sommes prêts à renouveler l'expérience."



Les enfants réalisent une fresque préhistorique collective sur un mur en papier kraft



Le groupe d'élèves, vêtu comme au Néolithique, pose dans la salle d'exposition devant les dessins de Benoît Clarys.

 Pas-de-Calais
Le Département

Gageons que ce partenariat puisse perdurer au fil des prochaines expositions présentées par la Maison de l'Archéologie du Pas-de-Calais et passionner de nouveaux élèves !



Classes de neige 34^{ème} édition

Ils en parlent mieux que quiconque !

« C'était trop cool les classes de neige ! Trop bien le ski avec les copines ! la classe, c'était un peu ennuyant. »

Clara - Ecole Daudet

« C'était cool de skier avec les copains et copines, même des fois le monsieur nous disait de foncer alors on a foncé, bon, quelques petites gamelles, mais sinon c'était cool !!! »

Victor - Ecole Daudet

« La classe de neige, c'est trop bien. On s'amuse avec les copains et on rigole avec les animateurs. Les parents nous manquent un peu mais on les retrouve vite. »

Claire - Ecole Montesquieu

« La classe des neiges était géniale, les repas, la boum, les veillées... Le ski faisait peur au début, la première fois, mais après c'était rassurant. »

« Avant la classe de neige, je n'étais pas impatient de partir. Mais c'était super, tout était bien. On a fait des raquettes, du ski, des balades en montagne. »

« On s'est bien amusé, le ski c'était super. Très bon séjour. Super boum, on s'est bien éclaté. »

« C'était génial ! Avant de partir on était trop pressé. Pendant la classe de neige nos parents nous manquaient mais cela va quand même. Le meilleur, c'était le ski, même si on tombe beaucoup. »

« J'avais peur de quitter mes parents. Au départ du train je pleurais mais les animateurs nous ont fait rigoler et ça a été tout de suite mieux. »

« La Classe de neige c'était super. J'ai appris à skier, faire le chasse neige et plein de choses. Je suis passé flocon. C'était tout simplement super !!! »

« Au début les parents ont peur. Ne vous inquiétez pas, en cas d'une grande inquiétude on peut emporter son doudou ! »

« C'était bien la classe de neige. On s'est bien amusé, c'était rigolo et le ski c'était trop cool. La boum, c'était Waouh !!! »

« J'avais peur de quitter mes parents. Au départ du train je pleurais mais les animateurs nous ont fait rigoler et ça a été tout de suite mieux. »

« On s'est bien amusé, le ski c'était super. Très bon séjour. Super boum, on s'est bien éclaté. »

« C'était génial ! Avant de partir on était trop pressé. Pendant la classe de neige nos parents nous manquaient mais cela va quand même. Le meilleur, c'était le ski, même si on tombe beaucoup. »

« La Classe de neige c'était super. J'ai appris à skier, faire le chasse neige et plein de choses. Je suis passé flocon. C'était tout simplement super !!! »

« Au début les parents ont peur. Ne vous inquiétez pas, en cas d'une grande inquiétude on peut emporter son doudou ! »

« C'était bien la classe de neige. On s'est bien amusé, c'était rigolo et le ski c'était trop cool. La boum, c'était Waouh !!! »

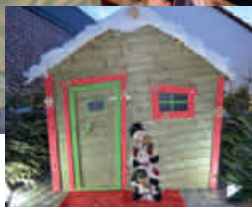
« J'avais peur de quitter mes parents. Au départ du train je pleurais mais les animateurs nous ont fait rigoler et ça a été tout de suite mieux. »

« On s'est bien amusé, le ski c'était super. Très bon séjour. Super boum, on s'est bien éclaté. »

« C'était génial ! Avant de partir on était trop pressé. Pendant la classe de neige nos parents nous manquaient mais cela va quand même. Le meilleur, c'était le ski, même si on tombe beaucoup. »



Fête des écoles
Vive les vacances



La nuit de la lecture

Plus de 50 enfants ont pu profiter d'une cabane enchantée, fabriquée par une équipe de bénévoles passionnés. Les «contes en doudoune» et des ateliers d'auteurs y ont trouvé refuge. C'est aussi dans une ambiance feutrée, à la nuit tombée, que les plus grands sont venus écouter des lectures à voix haute pour adulte.

Les démarches participatives ont également été encouragées. Les « rendez-vous du savoir-faire » (des personnes ayant un savoir-faire particulier viennent en faire profiter les autres) par exemple.



Le premier rendez-vous était consacré au tricot ! Un gang de tricoteuses s'est constitué et a fini par Yarn-bomber (habiller de tricot) un espace du centre vert qui servira de point de rendez-vous pour les rendez-vous d'été tels que «Bouquins et crème solaire».

PROCHAINEMENT

ZEF - Spectacle patoisant
Dimanche 26 Novembre
 Salle Montesquieu
tarif : 5 € (en vente dès octobre)



Déjà presque 4 ans que la bibliothèque s'est muée en médiathèque. Au-delà de collections, toujours plus attractives et multi-supports, il s'agit aussi de faire de cet équipement un lieu où il fait bon vivre, un lieu de partage et de convivialité, vecteur de lien social.

Le programme des activités proposées vise cet objectif. Venez y participer !

Le 2^{ème} rendez-vous était consacré à l'art floral avec fabrication de Kokédama.



Toutes les idées sont les bienvenues Nous attendons vos propositions.

Au printemps, la médiathèque s'est transformée en atelier d'artistes dans le cadre de l'exposition photo de Christian Vantrimpont.



Pour la quinzaine "Monet en délire", pas moins de 80 personnes tous âges confondus, dont l'école de dessin, sont venues se prêter au jeu de l'impressionnisme pour réinterpréter ensemble l'œuvre de Monet.

Le Rétro gaming, vous connaissez ?



C'est une activité qui consiste à jouer à des jeux vidéo anciens et à les collectionner. Il concerne les jeux sortis sur les consoles de jeu, les micro-ordinateurs, les bornes d'arcades ou les jeux dits « électroniques ». Ils s'étaient donné rendez-vous, en nombre, dans notre médiathèque nouvelle génération !

Et c'est sans compter sur les rendez-vous mensuels devant un bon film, plus ponctuels autour de la musique, de la BD ou la rencontre avec grands auteurs comme Mig et Franck Thilliez en partenariat avec nos amis de la Bibliothèque.



“La Dainvilloise” | Dimanche
pour vous, Mesdames **3 SEPT.**
ainsi que les randonnées pédestres ouvertes à tous

Course à venir >

L'accueil des nouveaux habitants



S'installer dans une nouvelle ville est toujours une expérience délicate. Que ce soit pour ses études, pour des raisons professionnelles, ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de faire ses marques en territoire inconnu, apprivoiser les lieux et reconstituer un réseau social.

La municipalité organise chaque année une cérémonie d'accueil, afin d'aider les nouveaux arrivants à

s'intégrer dans leur nouvel environnement.

C'est l'occasion de rencontrer les élus et de présenter le projet municipal et les services. Cette année, 36 familles se sont inscrites en mairie, pour ce moment de convivialité où elles ont pu recueillir les informations nécessaires et pratiques à leur nouvelle vie.

Un bon départ. Bienvenue aux nouveaux dainvillois !

Dynamique de la natalité dans notre commune



Ils sont 42 à avoir ouvert grand leurs yeux pour découvrir leur nouveau cadre de vie dainvillois en 2016 : 24 filles et 18 garçons.

Plusieurs d'entre eux, accompagnés de leurs parents, s'étaient donné rendez-vous en Médiathèque. L'occasion pour les élus de rappeler l'attachement communal aux équilibres familiaux, à l'enfant, à son bien-être, à son éducation et à son épanouissement. L'ensemble des services municipaux destinés à l'enfance et à la petite enfance a été présenté.

Foulées dainvilloises Courir pour le plaisir

Dimanche 2 avril, se sont déroulées les foulées dainvilloises. 882 concurrents se sont alignés sur les trois courses compétitives de 5, 10 ou 23 km. 172 enfants ont participé aux courses non compétitives et 125 personnes ont effectué les parcours de marche.

Fait rarissime le même coureur, Romain Cauhet, sociétaire de l'AC St Pol Artois Athlétisme a gagné le 5 et 10 km.

Sur le 5 km Amandine Bourlet a renouvelé une victoire déjà acquise en 2014. Claudine Podvin du Touquet Athlétisme l'emporte sur le 10 km.

Le Racing Club d'Arras a sonné la charge sur le 23 km. David Cailleret s'est imposé chez les hommes et la dainvilloise Karine Ogez l'a remporté pour la 4^{ème} fois.



Un moment attendu le traditionnel repas des aînés



Comme chaque année à l'invitation de la municipalité, nos aînés ont été accueillis salle Montesquieu le dimanche 26 mars pour leur traditionnel repas dansant. Ambiance festive garantie !

Escapade en Flandres pour 350 seniors

Journée exceptionnelle ce 8 juin pour 350 dainvillois qui, après une visite de Bergues, ville rendue célèbre par le film «Bienvenue chez les Ch'tis», ont pu profiter d'un repas dansant dans le cadre sympathique du restaurant Hoffland à Wormouth.



En famille

Noces de diamant



M et Mme DUPAYAGE Maurice et Marie



M et Mme KUREK Léo et Jeanne-Marie

Au travail



Médaille d'honneur du travail

Or

- AMBROISE Christine
- ARBINET Jocelyne
- BASSEUX Hervé
- CHARLEMAGNE Jean-Paul
- CHŒUR Francis
- DOUCHET Pierre Alain
- DREYFUSS Gérard
- GAVORY Béatrice
- REGNIER Hervé

Grand Or

- CAYET Joël
- CHOPIN Jacques
- DERSIGNY Alain
- GOUDEMANT Nicole
- HOMBERT Armelle
- LECLERCQ Philippe
- SYLVAIN Roger
- TURICKI Georges

Argent

- CONTE Jean-Marie
- DENEL Jean-Marie
- DERVILLERS Séverine
- GLORIAN Christophe
- KOWALCZYK Isabelle
- LEDEE Joëlle
- VARLET Frédérique

Vermeil

- BOREANIZ Pascal
- LEBEGUE Joël
- MANGIN Michel

Médaille d'honneur Communale

Argent

- LOUVRIE Elie
- OBRY Joël
- ROCHE Brigitte

Argent

- Ziembinski Myriam

Médaille d'honneur Agricole

Argent

- CHARRIER Pascal

Or

- DE WIT Dominique
- GERVAIS Jean-Luc



Basket Club

Les seniors remportent la coupe district face à Ruitz



Boxe

Par KO, Grégory Trénel est champion d'Europe en catégorie des moins de 69 kg, ceinture Eurasia.



Football

Le FC Dainville, s'est vu remettre le « Label Bronze, école de Foot Féminines » par le district. Cette récompense est attribuée pour 2 saisons et vient valider l'investissement du club pour le développement du foot Féminin. Bravo !



« En complément des offres traditionnelles, Artis vous propose toute une palette de solutions innovantes pour vos déplacements ».



Vous avez envie de pédaler au grand air ?

Réservez dès maintenant un V'électric et profitez de la voie verte pour rejoindre le réseau de pistes cyclables présent sur le territoire ! Vous pourrez même profiter dès 2018 de parkings sécurisés en Gare et en centre-ville !

Vous allez au Marché ou flâner en centre-ville ?

Pensez à la navette gratuite Ma Citadine au départ du parking gratuit de la Citadelle, vous serez sur les places en moins de 10 min !



Vous prenez le train en Gare d'Arras ?

Allez-y en bus avec la ligne Diabolo ! Les horaires sont en correspondance avec les TGV pour Paris et le TERGV pour Lille !

Vous souhaitez rejoindre l'hôpital, la clinique ou la zone commerciale Ouest ?

Profitez du nouveau pôle d'échange Broussais au champ Bel Air, les lignes 4 et 6 s'y arrêtent, plus besoin de retourner jusqu'en Gare !

Vous avez besoin d'un horaire ou de trouver un itinéraire ?

Téléchargez dès maintenant l'application MOOVIT pour vous accompagner au quotidien dans vos déplacements !

« Alors n'hésitez plus, essayez les services Artis ! »

Contacts

Pour réserver un V'électric : velectric@keolis.com ou depuis le site internet bus-artis.fr dans l'onglet « Nous Contacter ».

Infos téléphoniques : 0811 000 089

Site internet : www.bus-artis.fr

Facebook Bus Artis

A l'agence, Pace Foch à Arras, ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 14h à 18h

V'electric est le service de location longue durée de vélo à assistance électrique de la Communauté Urbaine d'Arras.

Pour 3, 9 ou 12 mois, louez votre vélo et découvrez le plaisir de vivre votre ville en toute liberté tout en bénéficiant de déplacements 100% pratiques, économiques et durables !

Abonnés Artis

3 mois _____ 12 €/mois (36€)
9 mois _____ 10 €/mois (90€)
12 mois _____ 8 €/mois (96€)



Non abonnés Artis

3 mois _____ 15 €/mois (45€)
9 mois _____ 12 €/mois (108€)
12 mois _____ 10 €/mois (120€)



DAINVILLE (Place de Wagnonlieu) >>> **DAINVILLE** (Mairie) >>> **GARE DE BUS** >>> **ARRAS**

| Période scolaire | | | |
|-------------------------|-------|-------|-------|
| | ● | ● | ● |
| Place de Wagnonlieu | 06:42 | 07:12 | 12:50 |
| Calmette | 06:44 | 07:14 | 12:52 |
| Pierre Lesdain | 06:45 | 07:15 | 12:53 |
| Carrefour de Wagnonlieu | 06:46 | 07:16 | 12:54 |
| Pasteur | 06:47 | 07:17 | 12:55 |
| Rue d'en Bas | 06:47 | 07:17 | 12:55 |
| Mairie | 06:48 | 07:18 | 12:56 |
| Vert Tilleul | 06:50 | 07:20 | 12:58 |
| Olivier de Serres | 06:51 | 07:21 | 12:59 |
| Lavoisier | 06:52 | 07:22 | 13:00 |
| Descartes | 06:53 | 07:23 | 13:01 |
| Patte d'oie | 06:55 | 07:25 | 13:03 |
| La Fontaine | 06:56 | 07:26 | 13:04 |
| Hochettes | 06:58 | 07:28 | 13:06 |
| Sainte Claire | 06:59 | 07:29 | 13:07 |
| Robespierre | 07:00 | 07:30 | 13:08 |
| Vauban | 07:01 | 07:31 | 13:09 |
| Square Frachon | 07:03 | 07:33 | 13:11 |
| Gare quai K | 07:05 | 07:35 | 13:13 |
| Le Rietz | 07:09 | 07:39 | 13:17 |
| Temple | 07:10 | 07:40 | 13:18 |
| Griffiths | 07:10 | 07:40 | 13:18 |
| Devillers | 07:12 | 07:42 | 13:20 |
| Bocquet | 07:13 | 07:43 | 13:21 |
| Université | 07:14 | 07:44 | 13:22 |

Nouveaux Tarifs

à compter du 3 juillet 2017

Cantine

- Tarif 1 (1 ou 2 enfants) **4,20 €**
- Tarif 2 (3 enfants et plus) **4,00 €**
- Tarif 3 (extérieurs) **6,00 €**

Accueils de loisirs

Périscolaires (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)

> Dainvillois

- Accueil matin court (après 8h15) **0,56 €**
- Accueil matin long (avant 8h15) **1,12 €**
- Accueil midi hors mercredi (de 13h15 à 13h50) **0,56 €**
- Accueil midi du mercredi (de 12h à 12h45) **0,56 €**
- Accueil soir court **0,56 €**
(avant 17h45 en semaine et avant 17h15 le vendredi)
- Accueil soir long **1,12 €**
(après 17h45 en semaine et après 17h15 le vendredi)
- Pénalité de retard (tout départ après 18h30) **3,00 €**

> Extérieurs :

les tarifs ci-dessus sont multipliés par 2

Mercredi après-midi

> **Dainvillois** (y compris Dainvillois non scolarisés sur Dainville)

- Accueil après midi **2,80 €**
(pointage horaire entre 14h00 et 16h30)
- Accueil soir court **0,56 €**
(pointage horaire entre 16h30 et 17h15)
- Accueil soir long (pointage horaire après 17h15) **1,12 €**
- Pénalité de retard (tout départ après 18h00) **3,00 €**

> Extérieurs :

les tarifs ci-dessus sont multipliés par 2

Temps d'activités périscolaires

(au trimestre)

> Dainvillois

- 1 TAP par semaine : **6 €**
- 2 TAP par semaine : **12 €**
- 3 TAP par semaine : **18 €**

> Extérieurs

- 1 TAP par semaine : **18 €**
- 2 TAP par semaine : **36 €**
- 3 TAP par semaine : **54 €**

Gratuité accordée pour le 3^{ème} enfant, aux familles de plus de 3 enfants scolarisés dans l'une des écoles maternelles ou élémentaires de Dainville.

Tarifs Médiathèque

• **Emprunt de documents imprimés (livres, revues, ...)**

> **Dainvillois** **5 €**

(pour tous les nouveaux adhérents / gratuité pour les - 18 ans / durée illimitée)

> **Extérieurs / an :** **12 €**

• Packs multimédias

(2 DVD, 2 CD en simultané, accès aux ressources numériques)

> **Dainvillois / an** **15 €**

> **Extérieurs / an** **30 €**

COURS : Anglais / Espagnol (tarifs à l'année)

- > **Dainvillois** **75 €**
- > **Extérieurs** **150 €**

Ecole de musique

- Eveil musical **Gratuit**
- Chœur d'enfants seul **30 €**
- Formation musicale seule **40 €**
- Formation musicale et instruments **60 €**
- Instrument seul (uniquement pour les membres de la Lyre) **50 €**
- Prêt de l'instrument (la 1^{ère} année) **10 €**

Ecole de dessin pour enfants (tarifs à l'année)

- > **Dainvillois** **45 €**
- > **Extérieurs** non scolarisés à Dainville **90 €**

Ecole de dessin pour adultes (matériel compris à l'année)

- > **Dainvillois** **80 €**
- > **Extérieurs** **160 €**

Droit de place

- par m² et par jour **2,80 €**

Tennis 1h et par court

- Adulte (au moins 1 adulte joueur sur le terrain) **4,50 €**
- Enfants de - 18 ans (étudiants, demandeur d'emploi) **2,60 €**
- Abonnement annuel Adulte **50 €**
- Abonnement annuel - 18 ans et étudiant **25 €**

(Dans ce cas, seuls 2 enfants de - 18 ans ou 2 étudiants devront se trouver sur le court)

Concession au cimetière

- Vacations (forfait) **20 €**
- Inhumation (forfait) **25 €**
- Exhumation (forfait) **25 €**
- Pleine terre (15 ans) **60 €**
- Trentenaire **135 €**
- Cinquantenaire **270 €**

Location Columbarium

- Base frontale 30 ans **750 €**
> Renouvellement : 50 % du tarif
- Case octogonale 30 ans **1 090 €**
> Renouvellement : 50 % du tarif
- Mini caveau **900 €**
> Renouvellement : 50 % du tarif
- Taxe d'ouverture, d'inhumation ou dépôt d'urne **50 €**
- Dispersion des cendres **100 €**

Repas collectifs aînés

6,20 €

À compter du 1^{er} octobre 2017

Location de salles (tarifs Dainvillois)

- Salle des Fêtes **420 €**
> Sans cuisine (la journée hors week-end) **220 €**
- Foyer des aînés **346 €**
> Sans cuisine (la journée hors week-end) **173 €**
- Salle Daudet **420 €**
- Salle Montesquieu (pour un lunch) **465 €**
- Salle Montesquieu (1 journée en semaine) **220 €**
- Wifi (pour le week-end) **10 €**

COURSES & RANDONNÉES

LA DAINVILLOISE

LA COURSE DES DAMES



DAINVILLE / FERME SAINT-JEAN / RUE CALMETTE

DIM.3
SEPTEMBRE

8^H INSCRIPTIONS

9^H DÉPART RANDONNÉES
(OUVERTES À TOUS)

10^H₃₀ DÉPART DES COURSES FÉMININES
APRÈS ÉCHAUFFEMENT ZUMBA

RANDONNÉES : 4KM / 10KM / 14KM / 18KM
COURSES NON CHRONOMÉTRÉES : 5KM / 10KM

JEUNES MAMANS, DES ANIMATEURS DIPLOMÉS SE PROPOSENT DE GARDER VOS ENFANTS !